

**CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 185****DU 27 AVRIL 2026****ELECTION DU PRESIDENT****PROCES-VERBAL**

- Nombre d'administrateurs : 24
- Nombre d'administrateurs présents : 20
- Nombre d'administrateurs représentés : 2
- Nombre de votants : 22

Administrateurs présents :

BATOUX Marie – BOUSTILA Ouahid – CHEVALIER Eric – COUQUEBERG Olivier – DROUOT Arnaud – FURACE Josette – GATIAN Audrey – GHALI Samia – GUARINO Valérie – HUE Nicolas – HUGUET Pierre – JABOULAY Clara – KESSACI Amine – LACAUX Jean-Michel – LANGOMAZINO Lucas – MAINI Jean-Marc – MOLINO André – MONNIER Christophe – PELLICANI Christian – ROSSI Julien.

Administrateurs absents et représentés :

CHARROUX Gaby représenté par MOLINO André — VIGOUROUX Frédéric représenté par GHALI Samia.

Administrateurs absents :

SIMMARANO Romain – SERRUS Jean-Pierre.

Suite à la mise en place de la nouvelle assemblée délibérante de l'Autorité Organisatrice le 7 avril dernier, le Conseil de Métropole par délibération n° HN/010/19164/26/CM du 16 avril 2026 a désigné les membres du Conseil d'Administration de la RTM.

Sur convocation de Monsieur Nicolas ISNARD, Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 9h30, afin de procéder à l'élection du Président du Conseil d'Administration.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André MOLINO, doyen d'âge des administrateurs, conformément aux dispositions contenues dans le Règlement Intérieur de la RTM du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Président de séance a constaté que la condition du quorum posée à l'article 6.3 du Règlement Intérieur était remplie.

Le Président de séance a rappelé les dispositions de l'article 4.3 du Règlement Intérieur selon lesquelles :

- le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et, le cas échéant, à la majorité relative au second tour ;
- à égalité de voix au second tour, l'administrateur le plus âgé est considéré comme élu.

Le Président de séance a demandé aux administrateurs souhaitant être candidats à la Présidence de se faire connaître.

Seule Madame Samia GHALI faisant acte de candidature, le Président de séance a proposé de procéder au vote à main levée, sauf si un administrateur au moins s'y oppose.

Aucune opposition n'ayant été formulée, le résultat des votes à main levée est le suivant :

-votants : 20

\* dont pouvoir : 2

-suffrages exprimés : 22

-abstention : 0

-majorité absolue : 13

-Madame Samia GHALI : 22 voix

Madame Samia GHALI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, a été proclamée Présidente du Conseil d'Administration de la RTM et a été immédiatement installée.

Marseille, le 27 avril 2026

Le Président de séance

André MOLINO

A blue ink signature of André Molino, written in a cursive style, positioned below the printed name.